



Ville d'ESBLY

Centre Communal d'Action Sociale d'Esbly

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 13 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Esbly, régulièrement convoqués le 28 février 2025, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Président

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 13

NOMBRE DE PRESENTS : 10

NOMBRE DE VOTANTS : 12

PRESENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Valérie LEPOIVRE, Mme Samia BRESCHIGLIARO, Mme Corinne CESARIN, Mme Elisabeth CHENNEBAULT, Mme Caroline EPINAT, Mme Tulla HEDRICOURT, Mme Patricia LHUILLIER, M. Francesco PITARI, Mme Thérèse ROCHE

POUVOIRS : Mme Eléonore JOCK à Mme Elisabeth CHENNEBAULT, M. Jean-Luc GARNIER à M. Francesco PITARI

ABSENT : M. Julien GENTY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth CHENNEBAULT

APPROBATION DU COMPTE RENDU du 30 janvier 2025 :

Le compte rendu de la séance du 30 janvier 2025, préalablement transmis aux membres du Conseil d'Administration a été adopté à l'unanimité par les membres présents et les membres représentés.

1- Reprise anticipée – résultat du compte administratif pour 2024

Monsieur Ghislain DELVAUX rappelle au Conseil d'Administration que le vote du Compte Administratif ne peut se faire qu'après l'approbation du compte de gestion présenté par Monsieur Jean-Michel REMONGIN, Trésorier de la Ville.

L'article L 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur :

↳ la reprise anticipée des résultats ne peut s'effectuer qu'après la clôture des comptes de l'exercice et avant la date limite du Budget Primitif,

↳ la reprise doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité. Elle concerne le résultat des 2 sections, les restes à réaliser et la prévision d'affectation. La décision définitive pourra être prise qu'après approbation du Compte de Gestion du comptable et adoption du Compte Administratif 2024.

Après étude des différents tableaux présentés (équilibre financier des 2 sections, balance générale),

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONSTATE :**

- ↳ un excédent de fonctionnement de **13 856.46 €**

- ↳ un excédent d'investissement de **1 150.00 €**

- **AFFECTE** provisoirement l'excédent de fonctionnement au sein du budget 2025 :

- 8 456.46 €** à la section de fonctionnement (ligne 002 – Résultat reporté ou anticipé)

- 5 400.00 €** à la section d'investissement (article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé)

- **DIT** que l'affectation définitive sera approuvée après adoption du **Compte Administratif 2024.**

2- Budget Primitif 2025

Monsieur Ghislain DELVAUX présente au Conseil d'Administration le Budget Primitif 2025. Celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses. Il comprend en section de fonctionnement et d'investissement la reprise anticipée du résultat de clôture de l'exercice précédent.

Ceci exposé et après avoir répondu aux questions posées, le Budget Primitif 2025, établi selon la nomenclature M57, est présenté en équilibre, en recettes et en dépenses, et arrêté aux sommes suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	188 535.00 €	188 535.00 €
Section d'Investissement	7 550.00 €	7 750.00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le Budget Primitif 2025 du C.C.A.S. par chapitre sans vote formel à chacun des chapitres :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

011	- Charges à caractère général	73 050.00 €
012	- Charges de personnel	100 000.00 €
65	- Autres charges gestion courante	13 350.00 €
66	- Charges financières	1 135.00 €
023	- Virement à la section d'investissement	1 000.00 €
		188 535.00 €

<u>Section de fonctionnement :</u>		
<u>Recettes :</u>		
74	- Dotations et participations	180 000.00 €
75	- Autres produits gestion courante	78.54€
002	- Résultat reporté ou anticipé	8 456.46€
		188 535.00 €

<u>Section d'investissement :</u>				
<u>Dépenses :</u>		R.A.R. 2024	Nouvelle Prop.	Total B.P.2025
21	- Immobilisations corporelles	0.00	1 500.00 €	1 500.00 €
16	- Emprunts et dettes assimilées	0.00	6 050.00 €	6 050.00 €
		0.00 €	7 550.00 €	7 550.00 €

<u>Section d'investissement :</u>				
<u>Recettes :</u>		R.A.R. 2024	Nouvelle Prop.	Total B.P.2025
021	- Virement à la section de fct	0.00	1 000.00 €	1 000.00 €
001	- Excédent antérieur invest. reporté	0.00	1 150.00 €	1 150.00 €
10	- Excédent de fct capitalisé	0.00	5 400.00 €	5 400.00 €
		0.00 €	7 550.00 €	7 550.00 €

- **DÉCIDE** d'adopter le tableau relatif aux concours pour les associations tel qu'il figure dans le document annexé.

3- Convention de partenariat

La Mission Locale des Boucles de la Marne s'engage dans la lutte contre l'exclusion professionnelle en aidant les jeunes dans leur insertion professionnelle et sociale.

Considérant que les permanences de la Mission Locale continuent sur la commune d'Esblly, il convient de renouveler la convention de partenariat.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat conclue avec la Mission Locale des Boucles de la Marne, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DIT que cette convention est conclue du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

4- Tarifs préférentiels

Mme B.
77450 Esbly

*Demande le tarif préférentiel pour la restauration scolaire pour sa fille
du 01 mars 2025 jusqu'à la fin de l'année scolaire*

Décision : ACCORD à l'unanimité

5- Informations et questions diverses

DATE DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Jeudi 19 juin 2025 - 18H00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H50